

Postes d'Enseignant (e) dans les pôles d'appui à la scolarité (PAS)

Instruction du 19/06/2025 relative au recrutement de deux postes d'enseignant (e) du second degré dans les pôles d'appui à la scolarité (PAS) de la Seine-et-Marne.

Division / Service

Bureau / Département

CT ASH

Affaire suivie par : Pascale Schwager

Mél : ash-academique@ac-creteil.fr

La transformation progressive des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en pôles d'appui à la scolarité (PAS) constitue l'une des mesures de la conférence nationale du handicap du 26 avril 2023.

Dans l'académie de Créteil, 10 PAS seront créés dans le département de la Seine-et-Marne à la rentrée 2025 selon la répartition ci-après :

- Circonscription de Meaux Nord : 3 PAS (anciens secteurs PIAL : 80, 79 et 34)
- Circonscription d'Ozoir-la-Ferrière : 2 PAS (anciens secteurs PIAL 31 et 32)
- Circonscription de Combs-la-Ville : 2 PAS (anciens secteurs PIAL : 5, 52)
- Circonscription de Melun : 3 PAS (anciens secteurs PIAL 9, 41 et 25)

La généralisation des PAS se fera à la rentrée suivante sur l'ensemble de l'académie de Créteil.

Le PAS est un nouveau service qui vient en appui à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers du premier comme du second degré. Enrichi de compétences pluridisciplinaires grâce à la présence de professionnels du médico-social, ce pôle est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles et un accompagnement des équipes enseignantes pour renforcer la réussite de tous les élèves dans une logique d'accessibilité.

Le PAS a également la responsabilité de la mise en œuvre des accompagnements humains notifiés par la CDAPH.

Le PAS est coordonné à temps plein par un personnel de l'Education nationale déchargé, titulaire d'un CAPPEI (ou équivalent) ou par un enseignant ayant développé une expertise de l'analyse des besoins des élèves et de l'accessibilité des apprentissages.

Le pôle d'appui comporte aussi un éducateur spécialisé à temps plein, dédié au PAS, déployé par l'équipe médico-sociale mandatée localement par l'ARS à cette fin.

Placé sous l'autorité hiérarchique des IEN du service départemental de l'école inclusive, le coordonnateur du PAS fait partie de l'équipe permanente du PAS et forme, avec l'éducateur spécialisé déployé par l'ARS, un binôme opérationnel dans une logique de coopération.

Annexe 1 : fiche de poste.

Procédure : adresser le dossier de candidature par la voie hiérarchique (CV, lettre de motivation) au plus tard le 26 juin 2025 à l'attention de :

- Madame MANCEL Marie-Gabrielle
- Téléphone : 01 64 41 27 22 Courriel : Marie-Gabrielle.Mancel@ac-creteil.fr
- Adresse postale : 20 quai, Hyppolyte Rossignol, 77000, Melun

Envoyer la copie du dossier de candidature à l'attention de :

paul.quesney@ac-creteil.fr, sophie.riard@ac-creteil.fr

**Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives
Signée
Francette DALLE MESE**